

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

Mairie d'Ussel Département de la Corrèze Date de la convocation : 28 mars 2024 Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de pouvoirs : 9

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 20 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE; M. Gilles BARBE; Mme Nicole BERTHON; Mme Chrystèle BOYER; M. Michel BUCHE; M. Tony CALLA; M. Tony CORNELISSEN; M. Patrick COURTEIX; Mme Sandra DELIBIT; M. Jean-Pierre GUITARD; Mme Mady JUNISSON; Mme Martine PANNETIER; M. Philippe PELAT; M. Michel PESTEIL; M. Bruno RAYNAUD; M. Jean-Marc SAUVIAT; M. Adrien SEIXAS; Mme Françoise TALVARD; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 9 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à Mme Martine PANNETIER; M. Pierrick CRONNIER à Mme Elisabeth VENTADOUR; M. Sébastien DEVALLIERE à M. Jean-Pierre GUITARD; M. Yoann FIANCETTE à Mme Françoise TALVARD; Mme Marilou PADILLA-RATELADE à M. Christophe ARFEUILLERE; Mme Céline PARRAIN à M. Gilles BARBE; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Chrystèle BOYER; Mme Tessa SAUBESTY à M. Adrien SEIXAS et Mme Patricia TILLET à M. Patrick COURTEIX.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro:

DL20240410-035

Matière:

3.2 - Domaine et patrimoine - aliénations

Objet:

DECLASSEMENT ET CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL A LA FAMILLE ATTOU ET A MADAME AIX - RUE DE LA

FONTAINE DE LOCHES

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-31 et L2241-1;

Vu l'avis des domaines sur la valeur vénale de 5 € / m² en date du 8 décembre 2023 ;

Vu le courrier de Monsieur et Madame ATTOU en date du 24 septembre 2023 ;

Vu l'enclavement de l'emprise du domaine publique entre des propriétés privées ;

Vu sa forme et sa petite largeur;

Considérant que la cession de ce terrain répond aux besoins des propriétaires riverains ;

Considérant l'importance de régulariser la situation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la désaffectation et le déclassement de ce terrain et son intégration dans le domaine privé communal ;
- d'autoriser la cession du terrain situé entre les parcelles cadastrées AB 78, AB 79, AB 80 et AB 101, d'une superficie d'environ 75 m², à Monsieur et Madame ATTOU pour un montant de 2,5 € / m², hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser la cession du terrain situé entre les parcelles cadastrées AB 77 et AB 219, d'une superficie d'environ 51 m², à Madame AIX Simone pour un montant de 2,5 € / m², hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur;
- d'autoriser la prise en charge du bornage pour 1/3 par Monsieur et Madame ATTOU, 1/3 par Madame AIX et 1/3 par la Ville d'Ussel;
- d'autoriser la division et la mise à jour du cadastre par le géomètre ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 10 avril 2024

Accusé de réception en préfecture 019-211927504-20240410-DL20240410-035-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024 Date de mise en ligne : 12/04/2024 Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE